



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Dossier n° PC : 012 254 22 A 1028**

**Date de dépôt : 21/12/2022**

**Demandeur : NMP PV AERORDZ**

**219 avenue François Verdier**

**81000 ALBI**

**représentée par M. DUPRAT Pascal**

**Pour : la réalisation d'une centrale solaire  
photovoltaïque au sol**

**Adresse terrain : lieu-dit La Cau commune de  
Salles la Source**

**Avis paysage commun**

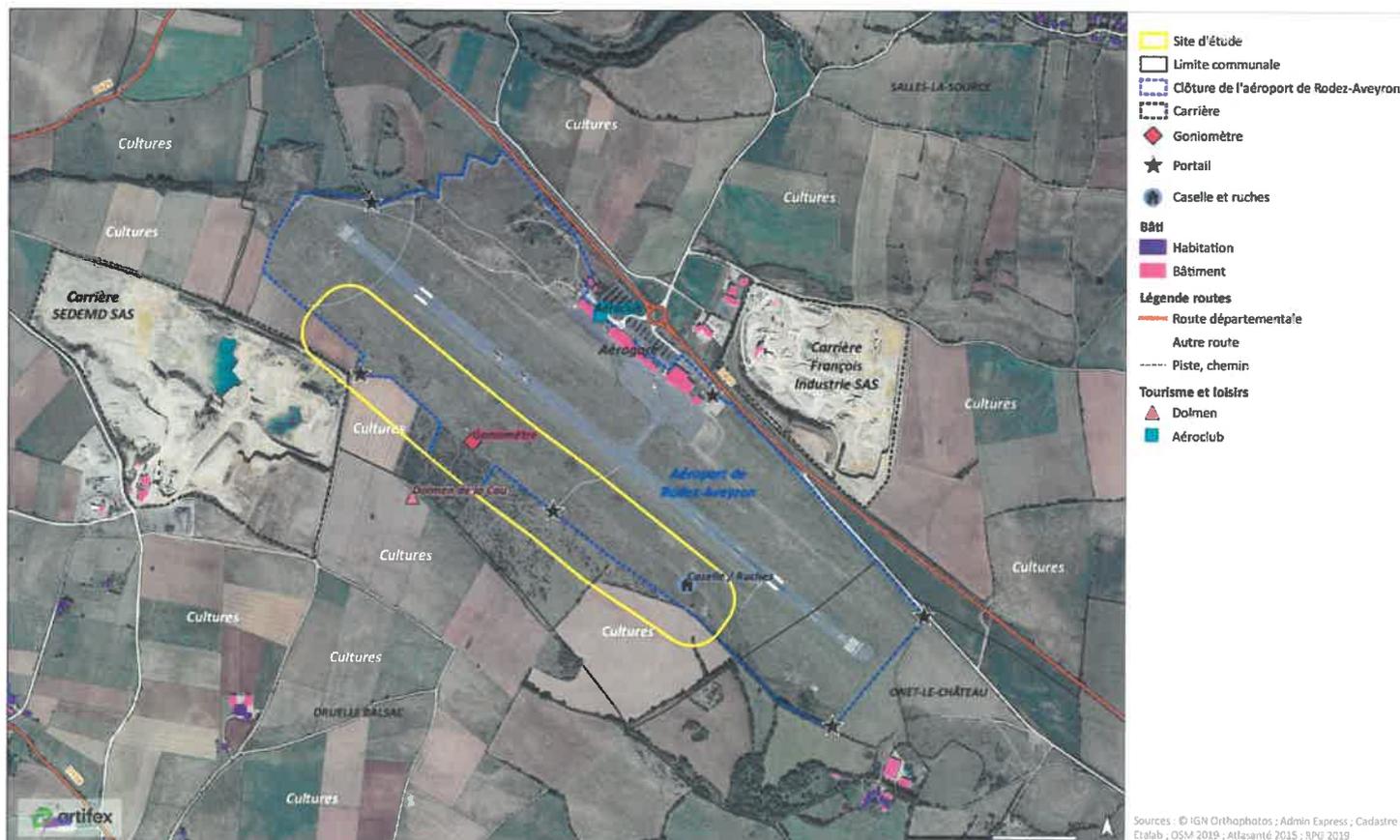
**Direction Départementale des  
Territoires**

**Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine**

**Objet : avis paysage commun aux services DDT et UDAP, dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Salles La Source.**

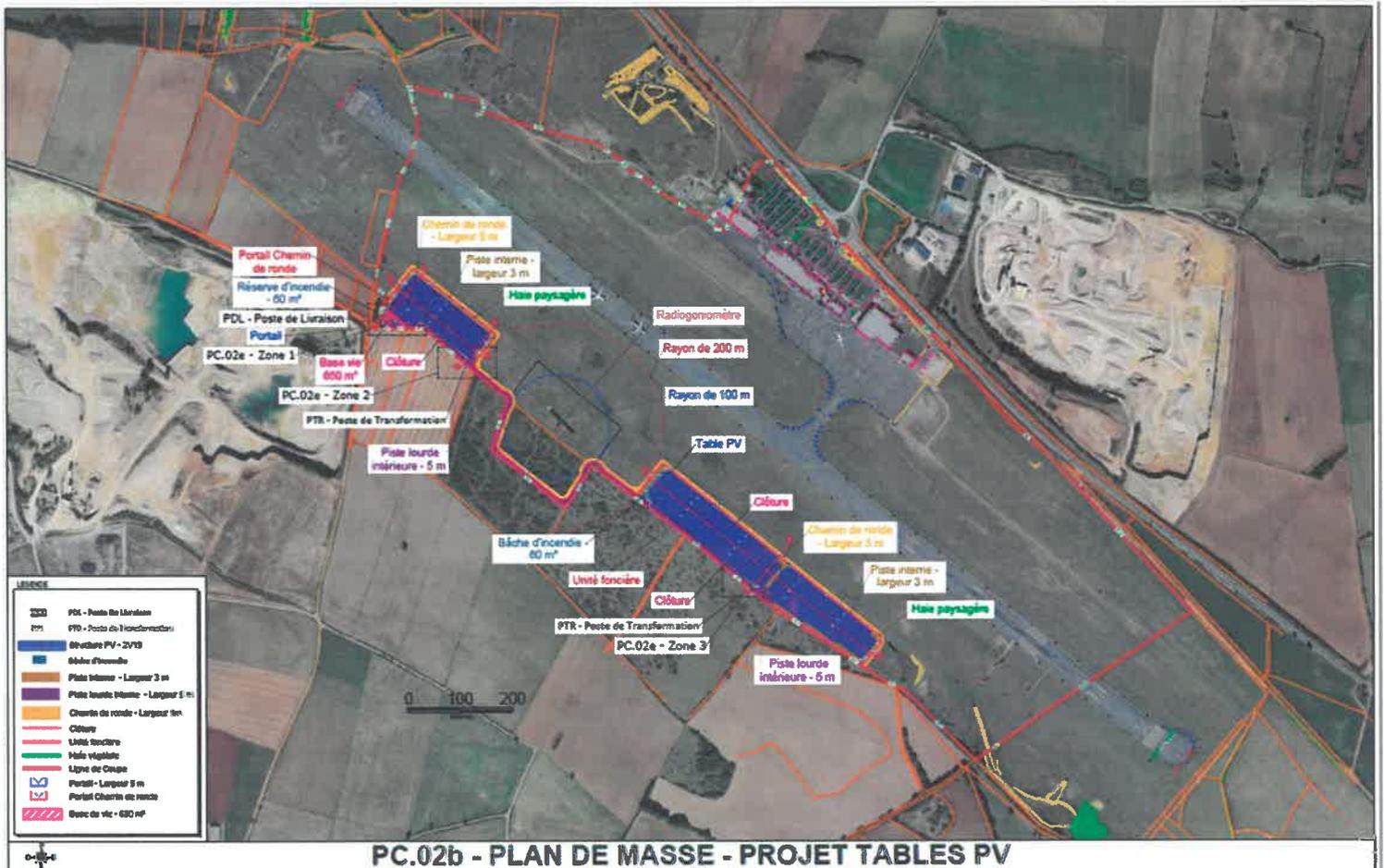
### **PRÉSENTATION DU PROJET**

**Lieu d'implantation : au Sud de la commune de Salles la Source, à proximité immédiate de l'aéroport de Rodez**



Direction Départementale des Territoires  
9 rue de Bruxelles - Bourran - BP 3370  
12 033 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 73 50 00  
Mél. : ddt@aveyron.gouv.fr

## CARACTERISTIQUES ET ARCHITECTURE DU PROJET



Caractéristiques du terrain : 3 parcelles d'une surface totale d'environ 90,76 ha sur lesquelles est implanté l'aéroport de Rodez Aveyron. Le site appartient au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'aéroport de Rodez Aveyron (SMAE), il est divisé en deux terrains et est localisé sur un délaissé aéroportuaire, parallèlement à la piste de l'aéroport. Depuis l'implantation de l'aéroport en 1971, les terrains sont entretenus et aucune activité n'y est exercée. Les deux terrains ne font pas l'objet d'une inscription au RPG.

Organisation du projet : 2 zones de PV distinctes implantées sur un axe Nord Ouest - Sud Est, 1 seul accès situé au Nord Ouest du site.

Hauteur totale des panneaux : 2,22 m

Structures support, ancrages : type pieux battus

Locaux techniques : 2 postes de transformation, 1 poste de livraison, de couleur beige avec un liserai gris anthracite

Portails et clôtures : portail double ouvrants, hauteur de 2 m, largeur de 5 m, en acier laqué gris ou vert, clôture en grillage métallique à maille soudée avec bavolet sur les poteaux côté limite zone aéroportuaire, hauteur de 2m, la longueur totale n'est pas précisée dans le dossier. Une haie paysagère composée d'essences locales sera installée en bordure de l'aéroport.

Surface globale clôturée : environ 6,6 ha.

### ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX DU PROJET

Ce projet est situé dans l'entité paysagère du Causse Comtal et ses Avants-Causse, sur un plateau largement marqué par les activités humaines, à proximité immédiate de deux carrières en activité, une située à l'Ouest du site, la deuxième ainsi que la zone aéroportuaire, situées au Nord-Est.

La centrale étant répartie sur deux parcelles, l'accès à la petite parcelle se fera depuis le chemin des Coutals à l'Ouest du site, l'accès à la grande parcelle s'effectuera par un chemin longeant la clôture

correspondant à l'actuel chemin de ronde de l'Aéroport. Aucun accès depuis la zone aéroportuaire ne sera créé. Toutefois, en remplacement de l'accès existant à la zone aéroportuaire depuis le chemin des Coutals, un nouvel accès sera créé à l'Ouest de la petite parcelle. Ces chemins d'accès sont dédiés au site et n'offrent de perceptions visuelles sur le projet qu'à l'entrée du site. La route départementale D840, située à environ 400 m du site permet l'accès à l'aéroport.



Figure 87 : Accès au parc photovoltaïque de Salles-la-Source  
Réalisation : ARTIFEX 2022

Par ailleurs, aucune habitation n'est identifiée dans un rayon de 500 m autour du site. L'habitation la plus proche est présente sur la commune d'Onet-Le-Château, au lieu-dit La Cample, à 635 m au Su-Ouest. Elle n'offre donc aucune visibilité en visions rapprochée et lointaine.

Les couleurs choisies pour les locaux techniques et les équipements annexes (portails, clôtures, citerne) ne sont pas les plus à même d'assurer une intégration paysagère optimale. Ils font l'objet de prescriptions en conclusion.

## CONCLUSION

Les services de l'État émettent un avis favorable au projet, avec les prescriptions suivantes :

- La citerne sera de teinte grise pour mieux s'insérer dans le paysage.
- Les portails et clôtures seront de teinte RAL 7009 ou 7033 pour des raisons similaires.

Rodez, le

Le Directeur départemental  
des territoires

Joël FRAYSSE

Rodez, le 23 février 2023

Le Chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine

Patrice GINTRAND

